Affiché	le	:	2 9 MARS 2021	
Retiré	le			



# Compte rendu des délibérations adoptées du Conseil Municipal du 22 mars 2021

Article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales Le texte intégral des délibérations est consultable en mairie et la vidéo du Conseil sur le site de internet : www.ville-blanzat.fr

L'an deux mille vingt et un,

Le 22 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2021.

Présents: Monsieur Richard BERT (Maire),

Monsieur Yann GUILLEVIC, Madame Christine PEROL-BEYSSI, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Josiane GIRARD, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Janine FLORENCIO, Madame Delphine LUCARD, (Adjoints).

Madame Josiane CHABRIDON, Monsieur Bernard VILLEBRUN, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Véronique DARGON, Monsieur Emmanuel BOUVIER, Madame Carole WACKERS, Madame Valérie ROCHON, Monsieur Saïd AASSASS, Monsieur Christophe DUSART, Madame Pauline CLEMENT, Madame Nicole MARCOS, Madame Danielle PASCUAL, Madame Anne-Marie BRUSSAT, Madame Emilie TONGIANI (Conseillers municipaux).

<u>Procurations</u>: Monsieur Grégory BOULINGUEZ à Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Stéphanie LOBO à Madame Josiane CHABRIDON, Monsieur Philippe ROZIER à Madame Danielle PASCUAL, Monsieur Jérôme LAFAGE à Madame Anne-Marie BRUSSAT.

Absent: Monsieur Paul COTIER.

Madame Delphine LUCARD est élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 22 Procurations : 4 Votants : 26 Absents : 1

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte.

Approbation procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2020. Décision : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte.

**URBANISME** 

# Désaffectation d'une partie du passage des sources

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la désaffectation de cette emprise du domaine public située passage des sources, par Clermont Auvergne Métropole.

# Déclassement d'une partie de l'Impasse de la Cascade

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le déclassement de la partie de l'impasse de la Cascade, d'une surface de 229 m2 qui se termine au milieu de la propriété, du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **FINANCES**

## Rapport d'orientation Budgétaire 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe, a changé les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

Monsieur le Maire présente donc les orientations retenues pour le budget de l'exercice 2021 dont le Conseil Municipal prend acte.

#### Travaux d'investissement : Demande de subventions

Les projets de travaux et d'aménagements nécessaires à réaliser pour la commune, programmés pour 2021 et 2022, sont les suivants :

1/ Aménagement Groupe Scolaire Louis Blanc : Sécurisation et économie d'énergie :

- En 2021 (7 467,67 € HT)
- En 2022 (26 803,81€ HT)
- 2 / Travaux d'économie d'énergie et d'isolation des bâtiments communaux :
- En 2021 (19 461,69 € HT)
- En 2022 (4 502,96 € HT)
- 3 / Aménagement au complexe sportif : (520 203.00 € HT)

4/ Divers : Achèvement du programme de mise en place de défibrillateurs dans des points stratégiques de la commune (1 290.00 € HT)

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les projets dans leur globalité,
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions permettant d'accompagner financièrement la réalisation de ces travaux auprès de l'Etat, la Région, du Département, des fédérations sportives, ....

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### Tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet

A l'unanimité, 21 voix « Pour » et 5 Abstentions (Mme Danielle PASCUAL, Mr Philippe ROZIER, Mme Anne-Marie BRUSSAT, Mme Emilie TONGIANI Mr Jérôme LAFAGE), le conseil municipal :

- Approuve la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet.
- Suppression d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe

A l'unanimité, vu l'avis favorable du Comité Technique du 2 Mars 2021, le conseil municipal:

 Approuve la suppression d'un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Création de poste non permanent et recrutement d'un agent lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3-1 1° de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique à temps non complet 10/35<sup>ème</sup> ,
- Approuve Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

# Nouvelle convention pour l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à faire appel, de nouveau et en tant que de besoin, au service de remplacement du Centre de Gestion, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière,
  - Autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter la nouvelle convention,
  - Décide de prévoir à cette fin une enveloppe complémentaire de crédits au budget.

Administration générale : Changement exceptionnel de siège des bureaux de vote pour les élections régionales des 13 et 20 juin 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve ce changement exceptionnel de siège des bureaux de vote, et décide de transférer les bureaux de vote dans les salles du réfectoire (entrée par l'Ecole Maternelle) pour les élections régionales 2021.

#### **CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**

### Rapports d'activités 2019

Le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité pour l'année 2019.

Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2019

Le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2019.

Rapport 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019.

#### **ANIMATIONS**

#### Val Bédat 2021

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à en régler les formalités administratives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,

Richard BERT